

ESSMS Handicap-Enfance : la réforme Serafin et la généralisation de l'EPRD

Journée d'étude en webinaire

vendredi 6 novembre 2026 de 9h30 à 17h00

Un nouveau modèle de financement issu de la réforme "Serafin" se met en place en 2027 pour les ESMS accompagnant des jeunes en situation de handicap, tandis que le cadre budgétaire EPRD-ERRD est généralisé. L'Institut de la Performance Publique propose une journée consacrée à l'étude de cette réforme.

Les participants

Les organismes gestionnaires d'ESMS du secteur "Handicap-Enfance"

Les autorités de contrôle et tarification (ARS et Départements).

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

La réforme de la tarification dite SERAFIN

Les objectifs de la réforme SERAFIN-PH et son calendrier de mise en œuvre.

Le nouveau modèle de financement retenu.

Les composantes de la dotation globale.

Les enjeux du décret du 13 mai 2026 en lien avec la réforme SERAFIN.

Le recueil de données SERAFIN-PH

Le recueil des données sur SIDOBA : objectifs et organisation.

Les indicateurs de la "modulation à l'activité".

Les critères de la "modulation sur objectifs".

La généralisation de l'EPRD en 2027

Les différentes situations pouvant être rencontrées.

Le cadre et la maquette de l'EPRD

Le calendrier budgétaire en EPRD.

L'organisation de l'EPRD, sa dimension financière.

Les comptes de résultat prévisionnels.

Le tableau de détermination et d'affectation de la CAF.

Le tableau de financement prévisionnel et le bilan financier.

Les autres documents normalisés : prévisions d'activité, tableau prévisionnel des effectifs rémunérés, ...

Le contrôle des EPRD par les autorités

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

ESSMS Handicap-Enfance : la réforme Serafin et la généralisation de l'EPRD

vendredi 6 novembre 2026 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse
postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 635 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet